

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **4 juillet 2011**

Décision n° **B-2011-2425**

commune (s) : Meyzieu

objet : Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située rue Guillaume Apollinaire et appartenant à l'association syndicale du lotissement Les Balmes - 5° tranche

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 27 juin 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 5 juillet 2011

Présents : MM. Collomb, Darne J., Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi.

Absents excusés : MM. Bret, Reppelin (pouvoir à M. Bouju), Buna (pouvoir à M. Charles), Charrier (pouvoir à M. Brachet), Daclin, Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue, Barge, Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à M. Bernard R.), Gelas, Peytavin, M. Sangalli.

Absents non excusés : MM. Sécheresse, Vesco, Julien-Laferrière, David G., Lebuhotel.

Bureau du 4 juillet 2011**Décision n° B-2011-2425**

commune (s) : Meyzieu

objet : **Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située rue Guillaume Apollinaire et appartenant à l'association syndicale du lotissement Les Balmes - 5° tranche**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 juin 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine de Lyon se propose d'acquérir une parcelle de terrain située rue Guillaume Apollinaire à Meyzieu, appartenant à l'association syndicale du lotissement Les Balmes, 5° tranche, nécessaire à la régularisation foncière de la rue Guillaume Apollinaire à Meyzieu.

Il s'agit d'une parcelle de terrain nu de 3 400 mètres carrés, libre de toute occupation ou location, à détacher de la parcelle cadastrée sous le numéro 103 de la section BI. La superficie exacte de la parcelle à acquérir sera déterminée par le document d'arpentage en cours d'établissement.

Aux termes du compromis, l'association syndicale du lotissement Les Balmes, 5° tranche, céderait ledit terrain à titre purement gratuit ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu de 3 400 mètres carrés environ à détacher de la parcelle cadastrée sous le numéro 103 de la section BI, appartenant à l'association syndicale du lotissement Les Balmes, 5° tranche, et nécessaire à la régularisation foncière de la rue Guillaume Apollinaire à Meyzieu.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme C1 - Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement, individualisée sur l'opération n° 1629, le 10 janvier 2011 pour la somme de 1 000 000 €.

Cette acquisition gratuite fera l'objet des mouvements comptables suivants : pour ordre : en dépenses : compte 211 200 - fonction 822 - et en recettes : compte 132 800 - fonction 822.

4° - Le montant de 500 € à payer au titre des frais estimés d'acte notarié sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2011 - compte 211 200 - fonction 822.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 5 juillet 2011.